



**Roulons En Ville à Vélo**  
Maison des associations  
Bureau 207  
Rue Saint Jean  
26000 VALENCE  
Tél. 04 75 55 08 79  
revv@laposte.net  
<http://revv-valence.org>

**Nouveau site Internet**

**Janvier 2009**

Tirage à 800 exemplaires



## Une maison du vélo à Valence, du rêve à la réalité!



L'enseigne du local 66 rue Faventines

Nous allons très prochainement inaugurer un local qui sera la première maison du vélo de l'agglomération.... A nous et à vous d'imaginer son utilisation pour en faire un lieu convivial de rencontres et d'échanges.

Provisoirement, depuis décembre REVV occupe l'ancienne boutique « BIS CYCLE » située 66 rue Faventines.

Le local est ouvert le lundi et le jeudi de 15 h à 18 h et vous êtes les bienvenus. Une ou deux personnes de REVV sont là pour vous accueillir, vous conseiller et vous aider pour la vérification, l'entretien ou la réparation de votre vélo, de l'outillage est également disponible.

Si vous disposez d'un peu de temps à consacrer au local de REVV, vous pouvez contacter Bernard Bedouet au 04.75.83.65.74.

# Assemblée générale

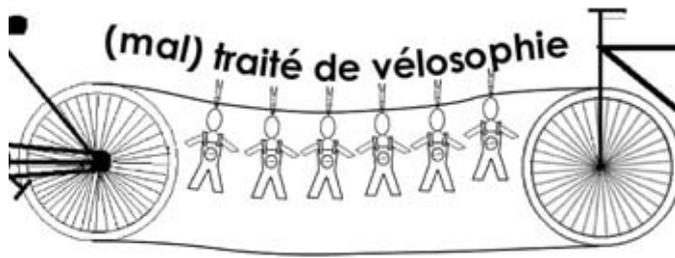
**Mardi 3 février 2009 à 20 h**

**Maison des sociétés**

**Rue Saint Jean à Valence**

**Un pot sera offert à l'issue de la réunion**

## La Rustine ou le vélo sur scène



Dans le cadre de la semaine de la mobilité fin septembre, REVV a invité la troupe de théâtre La Rustine qui a mis en scène « **le petit traité de vélosophie** ». Cette très agréable soirée vaut bien un compte rendu philosophique :

**Unité de lieu** : la soirée se déroulait à Guilhaud Grange dans la salle ... Agora !

**Unité de temps** : quelques dizaines de minutes empruntées à la Semaine Européenne de la mobilité, événement largement relayé dans l'agglomération valentinoise par REVV.

**Unité d'action** : une dynamique bande de théâtres amateurs

lyonnais(es), tous désagrégés, nous a montré avec beaucoup de justesse et d'humour les rapports du monde motorisé avec le microcosme cycliste.

Un parti pris quand même pour un vélo urbain libérateur (n'y parle-t-on pas d'un espéré putsch) face au prédateur automobiliste. Cette mise en scène du livre de Didier Tronchet « petit traité de vélosophie » traduit anecdotiquement la lente « vélorution » urbaine. En filigrane de ce spectacle et largement repris dans le débat qui a suivi : **Comment partager la rue ?**

La troupe d'amateurs, « Rustine » pour ne pas la nommer, s'est « collé » très professionnellement à la médiatisation de ce phénomène. Le Lyon des vélos n'est peut-être pas encore le paradis du vélo selon leurs propos, mais ils nous ont bien expliqué que Vélo était l'anagramme de Love, alors faites du vélo, ou son anagramme!

Moralité, on peut être REVVeur et poète !

Patrice B

PETIT TRAITE DE VELOSOPHIE

de Didier Tronchet,

collection J'AI LU, 4,20 €

## Zones 30 et zones de rencontre

Lundi 22 septembre au LUX l'association « Rue de l'Avenir » invitée par REVV, a présenté les tendances qui s'imposent doublement, par le respect de notre environnement et par une qualité de vie améliorée, par des modes doux de déplacement.

Il a été question de pratiques déjà anciennes mais longues à se généraliser, telles que les zones 30 et d'autres plus récentes, comme le double sens cyclable (autorisation pour les vélos à emprunter un sens interdit) et qui participent à la pacification du trafic urbain.

La cerise sur le gâteau serait « l'Aire de partage » une zone limitée à 20 km/h, débarrassée de la signalétique routière ordinaire, sans trottoir et faisant côtoyer bus, voitures, vélos et piétons.

La condition de tels espaces serait l'existence de zones 30 quasi généralisées en milieu urbain.

C'est chaque fois, aux dires des témoignages et des expérimentations ( Belgique, Allemagne, Suisse ...) plus un changement de mentalité qu'un déploiement de moyens.

Les bandes cyclables ne sont pas la panacée nous explique Jacques

Hennebert du Rue de l'Avenir : Leur vocation est de répondre aux besoins des cyclistes sur les artères où la vitesse est limitée à 50 km/h. Mais les artères ne représentent que 20% de la voirie. Dans les voies de desserte, qui représentent les 80% restants, **la vitesse limitée à 30 km/h est un objectif réaliste** puisqu'il a déjà fait ses preuves en France et en Europe. **A 30 km/h, la mixité entre les différents modes de locomotion est possible et même préférable sans aménagements spécifiques.** On passe d'une situation du « chacun chez soi » à une solution conviviale.

Bien entendu, il ne faut pas faire de fausses zones 30 en se contentant de panneaux. Les aménagements ne sont pas forcément très coûteux. Il faut surtout avoir un projet global et le faire partager par les usagers. En Europe, il existe déjà des villes où la vitesse est limitée à 30 km/h (sauf sur les artères principales), l'exemple le plus frappant étant Berlin. Plus près de chez nous, à Grenoble, il existe un programme de généralisation des zones 30 et un schéma vélo. **A quand de véritables et grandes zones 30 dans l'agglomération Valentinoise ?**

Jacques H

## Faire ses courses à

Il est possible de faire ses courses en vélo!

Même si elles pèsent 25 kg!

C'était le but de l'opération réalisée par REVV, samedi 20 septembre dans le cadre de la semaine de la mobilité.

Départ de la gare de Valence à 14H15, avec un vélo électrique et une remorque-caddie, arrivée à 14H45 à Graine de Cocagne ferme bio de réinsertion à Saint Marcel, accueil très sympathique, rafraîchissement (non alcoolisé), chargement du sac de 25 kg de pommes de terre, départ du retour à 15H00, arrivée à 15H30 en même temps que le défilé REVV. Remise des denrées à l'association "Restaurant du Coeur - Insertion".

Intervention du Dauphiné Libéré au départ (le même journaliste que le matin au marquage), Drôme Hebdo au retour.

Temps magnifique, léger vent du Nord, donc pas de problème avec l'assistance électrique.

Conçue par Bernard, avec le matériel prêté par Carbone zéro, Nicole et Nicolas en selle, en partenariat avec les associations Graine de cocagne et les Restos du cœur, une belle façon de fédérer les bonnes volontés.

Une expérience à renouveler.



Nicolas M

Nicole, Danièle, Nicolas et Annie

# Journée nationale des voies vertes

L'ancienne voie ferrée de l'Eyrieux a été le support du trafic ferroviaire de la vallée jusqu'en 1968. 30 ans après l'ancien CFD (chemin de fer départemental) est à nouveau à l'honneur pour le plus grand bonheur des randonneurs et des promeneurs à pied, à VTT et à cheval.

Le parcours sur l'ancienne voie ferrée, au départ de La Voulte jusqu'aux Ollières fait environ 40 km aller-retour. Le tronçon à la sortie de La Voulte et sur les communes de St-Laurent du Pape et St-Fortunat sur Eyrieux de 14km a été aménagé en promenade pour les piétons, les cyclistes et cavaliers.

La communauté de communes d'Eyrieux aux Serres en amont prévoit également un aménagement de 17km. Le raccordement sur La Voulte nécessite la reconstruction d'un ouvrage de franchissement de la 86.

A la Voulte la promenade de l'Eyrieux se raccordera sur la Véloroute Du Léman à la Mer.

Cet aménagement est accessible à tous les habitants de la vallée aussi bien les jeunes que les personnes âgées pour les loisirs familiaux et les déplacements quotidiens en toute sécurité, hors trafic automobile. Seuls quelques tronçons sont accessibles aux riverains.

Beauchastel et La Voulte sont à 15 et 20 km de Valence, environ une heure de vélo dans le cadre de loisirs familiaux. Il existe des itinéraires hors circulation automobile qui permettent d'éviter la 86 qui est très dangereuse. Nous demandons que ces itinéraires soient rapidement aménagés.

### Une journée bien remplie.

Dimanche 28 septembre 2008, 70 cyclistes de 4 à 80 ans de la Drôme et de l'Ardèche se sont retrouvés à La Voulte pour la découverte de la Voie Verte de la Vallée de l'Eyrieux par une magnifique journée de début d'au-

tomne. Le comité départemental des cyclotouristes de l'Ardèche, les associations REVV de Valence, VDV de Crest, CTT de Tain Tournon ont contribué au succès de cette journée.

Nous avons été accueillis par Marc Bolomey, le Maire de La Voulte à la salle des fêtes de la ville. Il nous a dit qu'il étudiait le prolongement de la voie verte jusqu'au Rhône par la réalisation d'un passerelle sur la 86 pour faciliter l'accès au collège et nous avons bien apprécié qu'il nous accompagne jusqu'à la gare de St Laurent du Pape. A la sortie de la Voulte nous avons rejoint la Voie Verte et parcouru les 14 km aménagés. Nous croisons beaucoup de promeneurs qui apprécient l'aménagement. Même si la surface de roulement reste par endroit de médiocre qualité, c'est un magnifique parcours. A St Fortunat nous sommes accueillis par Christian Ferroutier le Maire de la commune sur la nouvelle aire

de pique nique que la commune vient d'aménager au bord de l'Eyrieux et Jean Daniel Balayn, un cavalier utilisateur de la voie verte. Il avait amené 3 chevaux qui ont fait le bonheur des enfants pendant le repas des parents. Nous avons continué, cyclistes et cavaliers, qui finalement font bon ménage jusqu'aux Ollières ou Gilbert Valette le Maire et Dominique Allain nous ont offert un café et nous ont expliqué leur projet de prolongement de 17 km jusqu'au pont de Chervil, pour 1.7 million d'euros et dont les travaux sont sur le point de démarrer.

L'AF3V agit pour les itinéraires longue distance de type Véloroutes et Voies Vertes, informe le public en publiant un Catalogue touristique (recensement de toutes les Voies Vertes de France), et par son site Internet qui comprend une base de données des Véloroutes et des Voies Vertes : [www.af3v.org](http://www.af3v.org).

Albert C



Le viaduc des Menets à Saint Fortunat

## Le vélo école à Valence

Née d'une initiative de Valence Service, en partenariat avec la Prévention Routière et REVV, le vélo école permet l'apprentissage de la bicyclette. C'est une démarche sociale au profit des adultes fragilisés (demandeurs d'emplois, problèmes financiers, illettrisme...) à la recherche de mode déplacement efficace et à moindre coût pour le travail ou les tâches quotidiennes.

Les instructeurs bénévoles de REVV participent à l'apprentissage du vélo en milieu protégé (sans véhicule à la Piste de la Prévention routière) c'est-à-dire avoir l'équilibre, savoir pédaler, tourner, s'orienter... Après ces premiers acquis, sont organisées, des sorties en milieu urbain allant de 3 km à 15 km, présentant diverses difficultés (pente, tourne à gauche, rond point, indiquer un changement de direction, éviter un obstacle...). Elles sont indispensables pour prendre confiance et pour vaincre ses appréhensions du flot automobile.

Avant chaque session il faut vérifier les éléments de sécurité d'une bicyclette et son bon fonctionnement, puis en cours de formation effectuer les réparations et les réglages (Hauteur de selle, souplesse des freins,...)

Les élèves eux même apprennent à réparer une roue crevée.



Mais le service ne s'arrête pas là : les instructeurs assurent également le suivi après la formation en cas de retour vers l'emploi. Cette aide permet de relativiser le temps passé à pédaler, l'éloignement du lieu de travail et d'apprécier l'autonomie nouvelle. La recherche d'itinéraire malin entre leur domicile à leur lieu de travail est encouragée, un trajet le plus adapté où l'instructeur et l'élève relèvent les points dangereux auxquels il faudra être attentif.

Des vélos sont récupérés et réparés dans le nouveau local de REVV, ils sont destinés à renforcer le parc du vélo école ou à être prêtés aux personnes qui ne sont pas en mesure d'en acquérir. C'est une seconde vie qui commence pour ces vélos et une nouvelle vie pour nos élèves.

Pour ceux peuvent acquérir un vélo, REVV avec toutes ses connaissances et son savoir-faire conseille sur le type de vélo, la taille, l'équipement... le plus adapté.

Dans l'avenir nous espérons pouvoir également prêter des remorques pour transporter des enfants, les courses... après un test concluant « d'apprentissage conduite d'une remorque » auprès des élèves de la session en cours (hiver 2008-2009) complètement emballés !

Nicole S

## Balade du 16 novembre



Dimanche 16 novembre nous étions 23 au départ et René nous a emmené découvrir Portes les Valence. Bien sûr, il y avait quelques habitués mais aussi des nouveaux qui se remettaient au vélo. Après

quelques vérifications du gonflage des pneus, nous sommes partis par l'avenue Victor Hugo. A la boîte à outil nous prenons le passage Kléber. Les rampes sont bien raides, elles mériteraient bien d'être allongées. Puis la rue maréchal Ney, plus calme que l'avenue de la Libération. Un passage inférieur confortable, au bout du chemin de Lautagne nous permet de la retraverser facilement. Avenue des Auréats, Michel crève sur un morceau de verre. La piste n'est malheureusement pas souvent nettoyée ! Une petite halte avenue de la Résistance pour regarder la vieille ferme avec ses murs en galets du Rhône en arête de poisson, ses piliers circulaires et sa belle charpente. Ce témoignage d'architecture typique mériterait un sort meilleur ! A côté du cimetière c'est une curieuse colonne que l'on découvre (photo ci-contre). Nous traversons l'allée et le parc où la maquette du petit train rappelle l'activité de la ville. Les barrières ont heureusement disparu et nous pouvons rejoindre facilement la belle place de la Mairie, que beaucoup ne connaissaient pas. C'est un lieu qui devient très agréable. Nous regrettons seulement que les vélos ne soient pas pris en compte pour la sortie vers la rue Pierre Semard. Pour rejoindre les bords du Rhône il faut traverser la RN7, encore un passage à sécuriser ! Le retour par l'Epervière est rapide et agréable. Au pied du pont des Lônes, rencontre avec un lama. Plus loin le chemin qui longe la digue n'a pas l'air d'avoir été fauché depuis l'année dernière. Une petite halte au jardin merveilleux de la maison qui jouxte le parc d'Itchevan et la rue de la Comète nous ramène au kiosque. La grisaille de novembre nous a laissé faire un agréable petit tour.

Albert C

## Balade du 7 décembre

### L'architecture contemporaine à Valence.

Température proche du zéro, vent du nord 10 km/h. Du givre subsiste encore quelque peu, dans les flaques près des bassins du kiosque Peynet. Ghislain, notre guide du VVAH (Valence, ville d'art et d'histoire), est arrivé avec une demi-heure d'avance. A 10 H moins cinq, 8 cyclistes apparaissent de tous coins. Le soleil arrive aussi. La visite peut commencer.

Première halte à l'Université Latour-Maubourg, avenue de Romans, pour nous expliquer le pourquoi de cette structure originale. Tout près de là, Ghislain nous dévoile la villa Brena avec son style Art Déco des années 20. Plus haut, devant la Résidence 2000, il nous explique l'historique des extensions des quartiers du Plan et de Fontbarlettes. Bien sûr, un arrêt s'impose devant les châteaux d'eau dessinés par le sculpteur grec Philolaos. Un des cyclistes participants était l'ingénieur en chef de l'architecte Gomis. Après une présentation technique très intéressante de la structure de la piscine " tournesol " de Schoeller et l'incontournable Ecole Régionale des Beaux-Arts avec sa sculpture géante de Di Suvero, cette visite décidément très instructive se termine devant le mur binaire de Ruedi Baur, à l'école d'ingénieur Esisar, et avec un coup d'oeil sur le siège du Crédit Agricole de l'architecte Marcel Cointe.

Le groupe se sépare avec comme d'habitude le sentiment d'avoir passé un bon moment ensemble. A bientôt pour la prochaine sortie.

Jean C



### Le groupe de travail « code de la rue » a été créé en 2006.

Les travaux du code de la rue réunissent des Institutionnels : Ministères, Sécurité Routière, CERTU, Collectivités Territoriales et des associations représentant les usagers, FUBicy, AF3V, FFRS, Droit du Piéton, Rue de l'Avenir, CVC, etc. Le code de la rue vise à infléchir la philosophie « routière » du code de la route pour mieux prendre en compte la vie locale. La rue n'est pas seulement dédiée aux déplacements. C'est un lieu privilégié ouvert aux échanges et à la convivialité entre tous ses usagers : automobilistes, piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité Réduite. Ces travaux ont débouché le au décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008.

### Les modifications du code de la route (extraits)

**Le devoir de prudence des conducteurs vis-à-vis des usagers vulnérables**  
« Le conducteur doit, à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables. »

**Création de la zone de rencontre**  
La vitesse y est limitée à 20 km/h et les piétons sont autorisés à « circuler » sur la chaussée. C'est-à-dire y marcher longitudinalement, sans gêner la circulation, alors que dans une rue normale, y compris en zone 30, les piétons ne peuvent traverser la chaussée que perpendiculairement.

**L'aire piétonne**  
Elle devient « strictement piétonne » (aux jours et aux heures définis).

**Double sens cyclables dans les zones 30 et les zones de rencontre**  
Application avant le 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour les zones 30 existantes. Cela ne remet pas en cause la possibilité antérieure d'établir un double sens cycliste dans les rues à 50 km/h.  
*Nota* La DSCR (Sécurité Routière) s'est opposée à la demande des associations de généraliser le double-sens partout où cela est possible. Soit dans 80% des rues à sens unique.

**Gilet de haute visibilité**  
La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout conducteur d'un cycle doit porter hors agglomération un gilet de haute visibilité. \*  
Le « hors agglomération » au sens du code de la route est précisément délimité par les panneaux d'entrée/ sortie de ville. On peut donc être « hors agglomération » tout en étant dans le périmètre d'une agglomération urbaine au sens administratif. C'est ainsi que les Valentinois empruntant le pont Mistral pour gagner la commune de Guilherand rive droite du Rhône, sont dans l'obligation de porter le gilet uniquement sur le pont !

### Autres dispositions

Panneau de signalisation des voies vertes



B52. Entrée d'une zone de rencontre



B53. Sortie d'une zone de rencontre



B54. Entrée d'aire piétonne



B55. Sortie d'aire piétonne



C115. Panneau voie verte

(C115), comportant un piéton et un cycliste. Il peut être accompagné le cas échéant par un panneau « cavalier » (M4y).

Tout conducteur s'apprêtant à quitter une voie sur sa gauche doit serrer à gauche. Cependant tout conducteur de cycle, peut procéder en deux temps : en serrant le bord droit de la chaussée avant de s'engager sur sa gauche.

*Nota* Il s'agit d'autoriser une pratique usuelle notamment dans le cas d'un trafic dense ou de la part des cyclistes fragiles (personnes âgées, enfants), de se déporter à droite en attendant que la voie soit libre pour tourner à gauche.

Priorité des usagers circulant sur les bandes et pistes cyclables. Obligation pour les conducteurs qui tournent à droite de céder la place aux usagers circulant sur les bandes et pistes cyclables.

### Chantiers du code de la rue en cours.

Autorisation pour les cyclistes de tourner à droite aux feux rouges, en cours d'expérimentation dans deux villes Strasbourg et Bordeaux.

Mesures en faveur des piétons :

Définitions du « trottoir » et du « trottoir traversant ». Circulation à la vitesse du pas. Jogging interdit !

Suppression de « la règle des 50 mètres » (l'obligation d'emprunter un passage piéton s'il est situé à moins de 50 m) ?

Interdiction de stationner 5 mètres avant un passage piéton ?

Obligation pour l'automobiliste de s'arrêter si un piéton au bord du trottoir manifeste son intention de traverser ?

Supprimer la notion de piéton « régulièrement engagé », c'est à dire s'il a bien évalué la vitesse des véhicules, la distance, la visibilité ?

Les « patineurs » (rollers) dans le code de la route : assimilés à des piétons sur le trottoir et à des conducteurs sur la chaussée ?

Aspects réglementaires du stationnement en ville : clarifier le stationnement interdit, le stationnement gênant (contravention de 2<sup>e</sup> classe), le stationnement dangereux (contravention de 4<sup>e</sup> classe).

Approfondir les connaissances et les expériences sur les couloir bus, dans le but de les ouvrir aux vélos ?

Limiter la vitesse dans les voies vertes ?

Sur certains itinéraires, créer une « voie centrale banalisée » (chaucidou) ?

Lucien Alessio

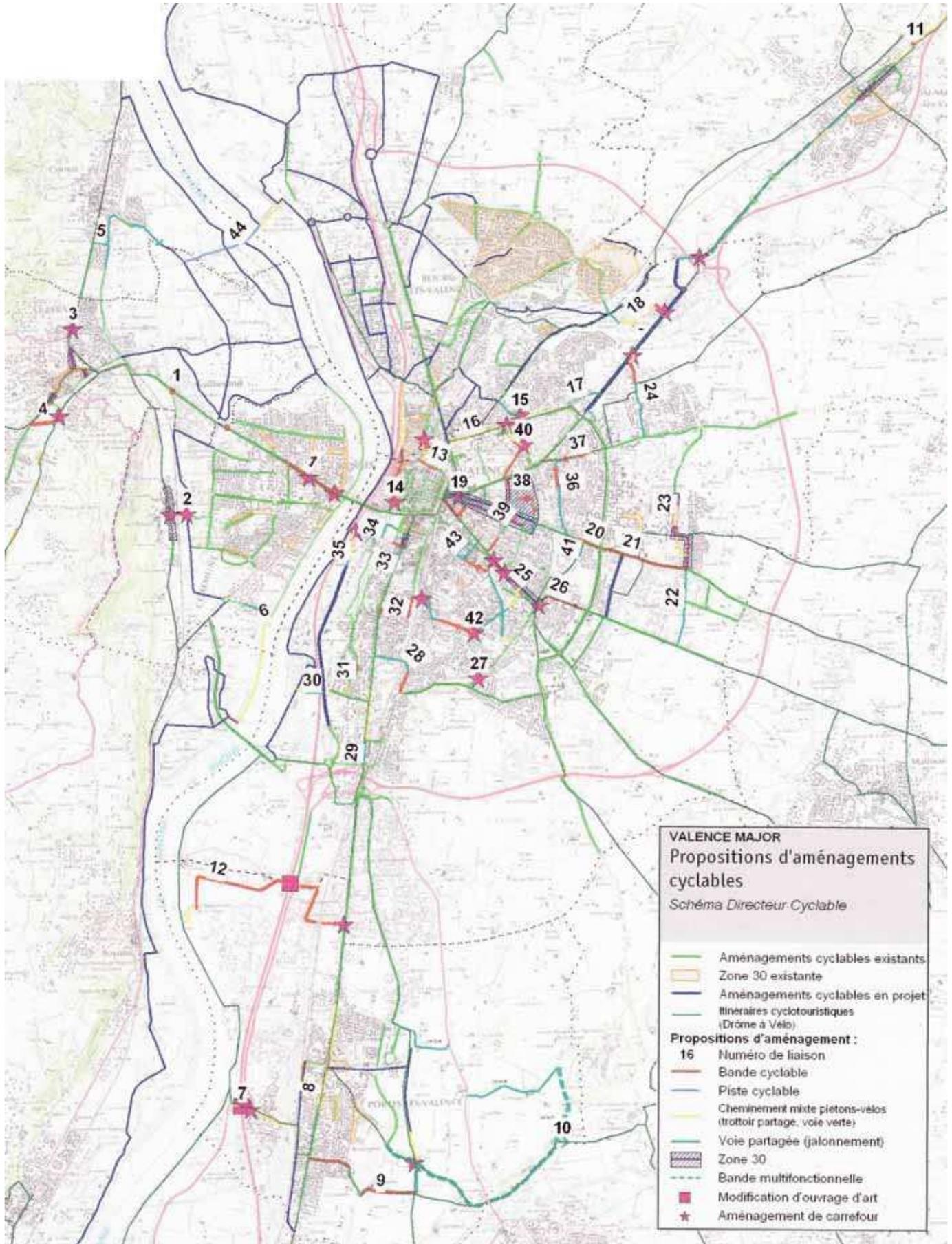
### Encart :

\* **Remarques sur le gilet « fluo » (gilet de haute visibilité)**

Cette disposition a été imposée directement dans la rédaction du décret, sans discussion par le Cotech.

*Nota* Principe non-écrit : le cycliste ne doit pas bénéficier de règlements plus favorables que l'automobiliste. Ce dernier doit se munir d'un gilet fluo, le cycliste aussi !

Engagé depuis un an, l'étude du schéma directeur de l'agglomération valentinoise par Valence Major a abouti à ce document.



## Aujourd'hui, chaque commune doit se prononcer et peut éventuellement modifier ces propositions.

Pour les REVVeurs, c'est une bonne nouvelle ! Nous ne pouvons que saluer cette initiative, l'encourager et y participer pour faire entendre le point de vue des utilisateurs. C'est à l'échelle de l'agglomération qu'une politique de déplacements doux peut se mettre en place.

Après le recensement de l'existant et des projets des communes, les propositions d'aménagement des itinéraires pour faciliter les trajets au quotidien se précisent. Elles sont nombreuses, 44 propositions sont recensées sur le plan.

A chaque numéro correspond une fiche de préconisation, exposant les problèmes rencontrés ainsi que les solutions préconisées, croquis à l'appui.

La volonté d'assurer la continuité sur les itinéraires Valence-St Péray, Valence-St Marcel, et Valence-Portes apparaît clairement. Beaucoup de propositions ponctuelles intéressantes pour faciliter le parcours, même si quelques unes semblent moins pertinentes.

Nous regrettons aussi quelques manques à ce jour :

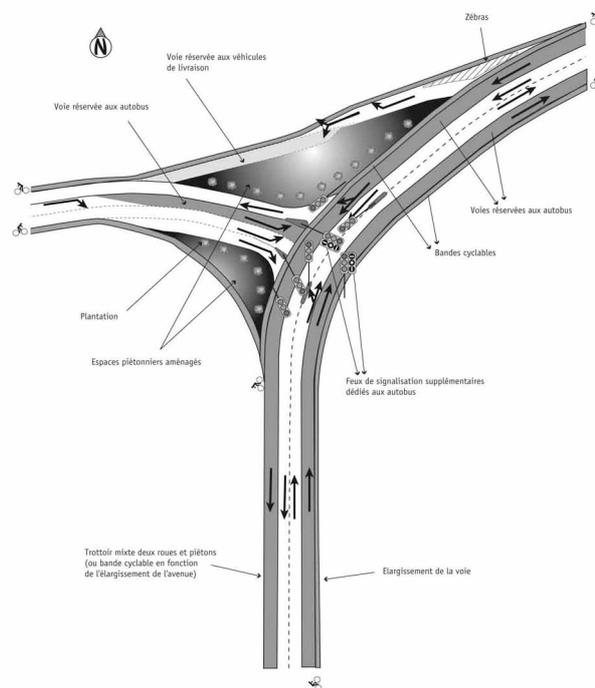
les aménagements existant sont considérés comme un acquis et il n'est pas mentionné la nécessité de les améliorer pour qu'ils soient réellement utilisables, comme par exemple la « rocade cyclable » qui est la base du schéma, elle doit être améliorée pour être utilisable. Le traitement des carrefours et les franchissements sont actuellement dissuasifs.

Quelques quartiers qui nécessitent la mise en place de continuité sont oubliés, comme l'avenue de la Libération

Les passages inférieurs pour piétons vélo existants ne sont pas pris en compte pour le franchissement des grandes voies et les itinéraires de la Drôme à vélo ne sont pas assez utilisés pour les déplacements quotidiens

L'agglomération de Valence n'existant toujours pas, Valence Major n'a pas la capacité de mettre en œuvre les aménagements proposés. C'est donc chaque commune qui va réaliser les travaux. A nous d'en suivre la mise en œuvre.

Albert C



Aménagement de l'entrée du pont Frédéric Mistral côté Ardèche, extrait de la fiche n°1 sur l'itinéraire Valence-Saint Péray

## Deux pistes cyclables pour l'avenue de Provence devant Casino



Mercredi 26 novembre 2008, la ville de Valence animait une réunion de quartier à la Maison Pour Tous de Valensolles, dont l'objet était la consultation des habitants du quartier sur l'aménagement de l'avenue de Provence devant le centre commercial Casino. Ce nouveau projet prévoit de ne conserver qu'une seule voie à double sens de circulation pour les automobiles.

Les vélos circuleront sur deux pistes cyclables séparées, aménagées de chaque côté.

On se souvient que la précédente municipalité voulait réaliser deux

bandes cyclables sur la voie qui comportait un terre-plain central, malgré les protestations de REVV, justifiées par l'importance du trafic.

Tous les REVVeurs se réjouissent de voir que la nouvelle équipe municipale prend en compte leurs aspirations à obtenir des infrastructures adaptées à la pratique du vélo en ville dans des conditions de sécurité optimales.

Michel B



## Avenue de Chabeuil

Le haut de la rue de Chabeuil a été refait : le terre-plain central a été réduit et la bande cyclable élargie. Cela incite les véhicules à rouler moins vite, près du centre de la voie, laissant ainsi plus d'espace aux cyclistes sur les côtés.



## Boulevard Vauban

La toute nouvelle bande cyclable du boulevard Vauban, juste avant le conseil général, n'est pas continue !!! La discontinuité est dans le passage le plus étroit donc le plus dangereux. Il y avait pourtant largement la place de faire une bande continue, dommage!

## REVV recycle le Vélocité



Vous avez toute la collection des *Vélocité* (la fameuse revue de la FUBicy) ou seulement quelques numéros et vous souhaitez vous en séparer. Ne les jetez pas, apportez-les nous au local 66 rue Faventines. Vous permettrez ainsi à de nouveaux adhérents de découvrir la revue avant de s'abonner.

## Brèves

### Un vélo retrouvé grâce au marquage Bicycode!

Monsieur METTEY s'était fait voler son vélo dernièrement. Il s'agissait d'un VTC urbain de chez Go Sport, d'une valeur d'environ 200 euros, avec tout l'équipement d'un vélo de ville

: porte-bagages, gardes-boue, éclairage, panier à l'avant.

Le larcin a eu lieu un samedi soir dans son garage, fermé avec deux serrures, 7 garages ayant été cambriolés ce jour là dans le voisinage, avec effraction.

Monsieur METTEY s'est empressé de faire la déclaration de vol à la police nationale de Valence le lundi suivant, avec le passeport vélo et en signalant que le vélo était marqué.

Ce faisant il est tombé sur un agent qui avait eu vent d'un cas de cambrioleur arrêté tout récemment, avec sa marchandise, dont un vélo dont la description coïncidait avec celle du vélo volé. L'agent a pu obtenir le numéro du vélo et vérifié que c'était bien celui de monsieur Mettey, qui a ainsi pu le récupérer.

Le vélo était dégradé (panier arraché, roues voilées, etc.) avec pour 90 euros de réparations, heureusement remboursés par l'assurance multi-risque habitation. Pensez à faire marquer votre vélo, cela augmente les chances de le retrouver en cas de vol !

Et pensez aussi à investir dans un bon antivols. Voir nos tests antivols sur [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org)

Nicolas M

**Journal « Vélocité » 5 N° an 16 euros** Pour un premier abonnement, faire un chèque séparé à l'ordre de la FUBicy que nous ferons suivre. Pour un renouvellement, utiliser le bulletin reçu avec votre journal, peu de temps avant que l'abonnement prenne fin, et l'envoyer directement à la FUBicy avec votre règlement.

## L'agenda de REVV

Le départ des balades est au Champ de Mars, devant le kiosque Peynet (Valence)

Elles sont gratuites, sauf celles encadrées par Valence Ville d'Art et d'Histoire  
Pas d'inscription préalable, il suffit d'être au rendez-vous

**Dimanche 18 janvier, à 10 h :**

**Mardi 3 février à 20 h :**

**Samedi 7 février de 14 h 30 à 17 h :**

**Dimanche 8 février, à 10h,**

**Samedi 7 mars de 14 h 30 à 17 h :**

**Dimanche 8 mars, à 10 h :**

**Dimanche 26 avril à 9 h 30 :**

**Samedi 16 mai de 8 h 30 à 13 h :**

**Dimanche 17 mai à 9 h 30 :**

**Dimanche 7 juin :**

Balade les rives ardéchoises

Assemblée générale de REVV, maison des associations

Marquage bicycode®, place St Jean

Balade le plateau de Lautagne et les canaux

Marquage bicycode®, place St Jean

Visite guidée par VVAH « les parcs à Valence » (participation aux frais)

Découverte du complexe hydro-électrique de Chateauneuf Beaumont-Monteux.

Bourse aux vélos

Balade musée et grottes de Soyons avec un guide (participation aux frais)

Fête du vélo (circuit spécial à confirmer)

